

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS

-----

### Réforme des retraites des fonctionnaires

**Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès sur la réforme des retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie. Il vient compléter le projet de loi du pays adopté le 9 mars en réunion de gouvernement.**

Le projet de délibération vise à modifier le Code des pensions de retraite des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

- Il prévoit d'augmenter le taux de la cotisation salariale comme suit :

2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
10,80 %	11,10 %	11,40 %	11,70 %	12 %

- Et le taux de la contribution des employeurs comme suit :

2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
25,10 %	25,70 %	26,30 %	26,90 %	27,50 %

La présente délibération entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

\* \*  
\*